

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-11

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 14.09.2023

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Hervé COTTEREAU, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Nicole SOPENA

ABSENTS EXCUSES: Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Jacky COURTEMANCHE (procuration donné Jacky GAUTHIER)

Madame Michelle DAGUET est nommée Secrétaire.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, l

18 OCT. 2023

OBJET : BONS D'ACHAT

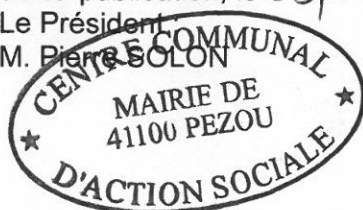
Les commerçants et artisans de PEZOU ont créé une association nommée « Art & Com ». Mme DAGUET Michelle présente aux membres du CCAS la possibilité de proposer des bons d'achat. Elle explique que la procédure est très lourde après renseignements pris auprès de la trésorerie. Une convention doit être réalisée avec chaque commerçant. Pour que le CCAS puisse effectuer le remboursement, il faut que chaque commerçant établisse une facture nominative avec le détail des achats et le montant du bon. C'est au secrétariat de mairie d'émettre les bons d'achat.

Par rapport aux nombreuses contraintes et au manque de critère social, les membres du CCAS à l'unanimité décident de ne pas proposer de bons d'achat.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 09/10/2023

Le Président

M. Pierre SOLON



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président : M. Pierre SOLON

Le Secrétaire de Séance :

Mme Michelle DAGUET

